



Païement des heures supplémentaires

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **09:37**

Madame, Monsieur, J'ai demandé le paiement de 633 heures supplémentaires à mon employeur, réalisées sur les 5 dernières années. Elles ont été déclarées, sur demande de l'employeur, quotidiennement et par moi-même, à l'aide d'un logiciel. Il faut y entrer le nombre d'heures passées par projet. Mon employeur conteste maintenant le nombre d'heures que j'ai saisi, que puis-je faire? Merci de votre réponse.

Par **floriane106**, le **04/06/2007** à **12:13**

Bonjour,

Il faut que vous saisissiez le Conseil des prud'hommes afin de demander le paiement de vos heures supplémentaires. La durée de prescription étant de 5 ans, vous devez le faire au plus vite.

Pour cela, vous vous munirez des éléments de preuve que vous citez et le juge forgera sa conviction grâce à ces derniers et aux éléments que votre employeur lui fournira ainsi que d'éventuelles mesures d'instructions.

La procédure étant très longue, je vous conseille éventuellement de recourir à un médiateur ou d'essayer de trouver un accord avec votre employeur,; accord que vous pourrez ensuite faire valider par le juge.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire

Cordialement

Floriane